

Charte de l'action culturelle

Préambule

La présente Charte a pour objet de :

- Décrire les missions et objectifs de l'action culturelle en BU
- Formaliser la politique culturelle du SCBU
- Énoncer les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle du SCBU

Le SCBU se réserve le droit de refuser toute proposition ou partenariat qui ne correspondrait pas aux missions et objectifs de sa politique culturelle.

La présente charte a été validée en Conseil documentaire du 11/07/2025.

Elle pourra être révisée dès que nécessaire.

Environnement

Le SCBU de Toulon est composé de cinq bibliothèques : BU Campus La Garde, BU Droit Toulon, BU EGM, BU SeaTech et BU Droit Draguignan, réparties géographiquement sur trois campus. Chacune propose des espaces et équipements différents pour l'action culturelle.

Pour toute animation ou exposition, le projet doit prendre en compte les contraintes de sécurité en vigueur dans le cadre d'un établissement recevant du public (ERP) : ne pas obstruer les couloirs et sorties de secours, ne pas entraver la circulation du public.

De même, l'animation proposée doit prendre en compte les missions de service public de la bibliothèque : préserver l'accès aux espaces et aux collections, respecter la quiétude des lieux.

Missions et objectifs

Construire une politique d'action culturelle est une des missions de la Bibliothèque universitaire. « Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles participent aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université ou des établissements contractants », en application de l'article 2 du Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs.

La présente charte vise à fixer les objectifs suivants :

- Valoriser les collections du SCBU
- Promouvoir le livre et la lecture
- Assurer une médiation scientifique

Charte rédigée le 23/04/2025

- Faire de la BU un lieu de vie et citoyen
- S'inscrire dans les axes de l'université pour sa politique culturelle
- Élargir l'horizon culturel du public

Actions / programmation

Les événements culturels peuvent être mis en œuvre sur chacun des sites du SCBU.

Ils peuvent prendre la forme de :

- Ateliers, conférences, rencontres, lectures, expositions, projections, installations etc. dans la mesure où ceux-ci sont en adéquation avec les objectifs de la politique culturelle.
- Sur des thématiques diversifiées, en lien avec les collections spécifiques de chaque site et de son environnement (recherche, enseignement et vie du campus) mais aussi en rapport avec l'actualité économique, culturelle, scientifique locale et nationale.

L'offre documentaire des bibliothèques du SCBU accompagne chaque événement par une valorisation des fonds de manière physique ou virtuelle selon la manifestation.

Publics

Le public ciblé par les animations culturelles du SCBU est celui de la communauté universitaire de l'UTLN : étudiants, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS.

En raison de son implantation dans le paysage culturel local, le SCBU a également vocation à s'adresser à un plus large public : professionnels de la culture, élèves du secondaire, public extérieur à l'UTLN.

Partenariats

Les bibliothèques s'appuient sur la communauté universitaire (étudiants et associations étudiantes, enseignants-chercheurs, laboratoires de recherche, composantes de l'UTLN, Centre de Ressources en Langues). Elles peuvent demander un soutien financier du BVE et de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Elles peuvent également impliquer d'autres acteurs du territoire issus du monde culturel (médiathèques, librairies, cinémas), éducatif (lycées, écoles de l'enseignement supérieur), institutionnel (région, ville, archives, DRAC) ou de la sphère de l'entrepreneuriat.

Tout partenariat extérieur à l'Université fera l'objet d'une convention explicitant les obligations de chaque partie.

Moyens

- Humains

Le SCBU dispose d'un responsable du Département des publics, chargé de l'action culturelle et de coordinateurs des actions culturelles et vie étudiante qui mettent en œuvre la programmation culturelle.

Cette équipe s'appuie sur des relais : les correspondants communication et vie étudiante de chaque pôle, les agents du SCBU souhaitant prendre part aux actions, ainsi que des services civiques pour assurer la médiation culturelle.

Pour l'installation d'une action culturelle, l'équipe du SCBU peut s'appuyer ponctuellement et sur demande sur les services techniques de l'UTLN.

- Financiers

Si une enveloppe budgétaire spécifique ne peut pas être consacrée à l'action culturelle, le service de l'action culturelle peut demander des crédits ou un financement lié à certains projets.

- Matériels / infrastructure

Les BU Campus La Garde et EGM proposent des espaces dédiés aux expositions. Un système de cimaises sur certains murs permet l'accrochage des œuvres.

Les BU Campus La Garde et Droit Toulon peuvent proposer des espaces adaptés à des rencontres, des conférences, des ateliers, des projections, etc.

Communication

La promotion des actions culturelles est réalisée suivant différents canaux, en tenant compte du type d'événement et des publics visés :

- Sur les réseaux sociaux des BU
- Sur les sites web du SCBU et de l'Université
- Par l'envoi de mails à la communauté universitaire via des listes de diffusion
- Par une collaboration avec le service communication de l'UTLN pour la conception des supports de communication : programmes, flyers, affiches imprimées
- Par l'envoi de messages aux partenaires

Évaluation

Le SCBU dispose d'un ensemble d'indicateurs et de sources pour évaluer l'impact des actions culturelles.

1 - Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de participants
- Nombre d'actions par an
- Nombre de partenaires
- Montant du budget

2 - Indicateurs qualitatifs :

- Enquêtes de satisfaction
- Rapport annuel d'activité
- Conservation des archives (captations, documents, photos, etc.)